

## **Annexe 3.1. : UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES EN ELEVAGE ET ANTIBIORESISTANCE**

### **Contexte :**

Les antibiotiques sont des médicaments utilisés depuis plus de quarante ans pour lutter contre les infections d'origine bactérienne aussi bien chez l'homme que chez l'animal. Les médecins et les vétérinaires partagent la plus grande partie d'un arsenal thérapeutique commun et limité.

Les mécanismes d'action des antibiotiques sur les bactéries sont les mêmes, qu'ils soient utilisés chez l'Homme ou chez l'animal. En réponse à l'utilisation des antibiotiques, les bactéries développent des mécanismes de résistance semblables chez l'Homme et chez l'animal, mécanismes qu'elles peuvent transmettre de l'un à l'autre. Il s'agit de l'antibiorésistance. Les éleveurs et leur famille peuvent être les premiers exposés.

L'antibiorésistance peut entraîner des échecs de traitement et dans certains cas graves, lorsque les bactéries deviennent résistantes à tous les antibiotiques disponibles, peut conduire à être totalement démunis pour soigner certaines infections.

De plus, le nombre d'antibiotiques utilisables est restreint et le développement de nouveaux antibiotiques dans un avenir proche n'est pas envisagé.

L'antibiorésistance est donc un problème de santé publique majeur qui concerne également le monde de l'élevage.

### **Recommandations :**

Dans ce contexte où les antibiotiques demeurent indispensables pour assurer la santé des hommes et des animaux, chaque éleveur peut participer avec l'ensemble des acteurs concernés à la lutte contre l'antibiorésistance en respectant quelques principes simples de bonne utilisation.

#### *1. En privilégiant au maximum la prévention et en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et d'élevage*

Une alimentation suffisante et équilibrée, un logement adéquat bien entretenu, des actes de soins réalisés avec hygiène constituent des points clés pour avoir des animaux en bonne santé. Suivre ces règles de base permet de moins recourir à l'utilisation des antibiotiques.

Les bonnes pratiques d'élevage jouent ainsi un rôle non négligeable dans la limitation de la propagation d'une maladie au sein d'un élevage et dans la résistance des animaux aux maladies.

#### *2. En ayant obligatoirement recours au vétérinaire pour la prescription*

Le vétérinaire est la seule personne autorisée à prescrire un antibiotique. En cas de doute, il convient de l'appeler le plus tôt possible pour éviter d'agir trop tardivement, à un stade où l'infection ne peut plus être combattue. L'utilisation d'un thermomètre permet très souvent la détection d'un épisode fébrile et d'une éventuelle infection.

Toute utilisation d'antibiotiques doit faire suite à l'identification d'une maladie due à un microbe et doit impérativement se faire dans le cadre d'une prescription : soit suite à un examen par le vétérinaire du ou des animaux concernés, soit dans le cadre du protocole de soins. L'identification de l'affection en cause constitue un point clé. Un diagnostic préalable du vétérinaire en cas de nouvelle affection ou de doute ou une bonne caractérisation par l'éleveur d'une affection inscrite dans le protocole de soins sécurise l'utilisation des antibiotiques en leur conférant un maximum d'efficacité dans le respect de la prescription du vétérinaire.

### 3. En respectant la prescription

La prescription repose sur sa connaissance de la maladie et des médicaments vétérinaires. Les non-respects de la durée du traitement ou des doses prescrites sont des facteurs qui contribuent à augmenter de manière importante le risque d'apparition de phénomènes d'antibiorésistance.

Il est donc inutile, dangereux et éventuellement coûteux :

- d'arrêter un traitement en cours avant le terme prescrit,
- de changer de traitement de sa propre initiative sans avis du vétérinaire,
- de donner des doses inférieures ou supérieures à celles figurant sur l'ordonnance,
- d'influer sur le choix du vétérinaire.

### **Conclusions :**

Les antibiotiques sont indispensables à la conduite de l'élevage mais seules les quantités strictement indispensables doivent être utilisées. Chaque éleveur a un rôle à jouer dans la lutte contre l'antibiorésistance, en respectant des règles simples d'utilisation, pour le bénéfice conjoint de la santé publique et de l'économie de l'élevage